



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA AIR CANADA TMOS RÉTROACTIVITÉ DU PLAFOND DU RÉGIME DE PENSION

Chères consœurs, chers confrères,

Ce bulletin fait suite au bulletin 40 publié le 27 août 2021 concernant la possibilité pour les membres de verser des cotisations rétroactives sur les gains ouvrant droit à pension supérieurs à 82 000 \$ jusqu'à la nouvelle limite de rémunération annuelle maximale (RAM) de 94 000 \$ pour les années civiles 2019 et 2020.

Le service des régimes de retraite d'Air Canada a informé l'AIMTA qu'il a commencé cette semaine le processus d'avis et de rachat de service pour tous les membres TMOS applicables. Les membres qui sont touchés par le nouveau plafond de régime de pension et pour lesquels des cotisations sont requises pour acheter les cotisations rétroactives ont reçu une lettre à leur adresse personnelle plus tôt cette semaine. Les membres qui sont touchés, mais qui ne sont pas tenus de verser des cotisations rétroactives (membres ayant 35 ans de service admissible, membres à temps partiel ou membres ayant des périodes de congé) recevront une lettre à leur adresse personnelle la semaine prochaine.

Air Canada fera un suivi par courriel (à l'adresse de courriel d'Air Canada) auprès des membres concernés au plus tard le 22 octobre 2021. Le courriel de la compagnie précisera que la lettre a été envoyée à l'adresse postale personnelle du membre. Si des membres n'ont pas reçu leur lettre d'avis de rachat de service d'ici le 22 octobre 2021, ils devront immédiatement communiquer avec HR Connex pour s'assurer de recevoir leur lettre.

Les membres auront la possibilité de racheter les cotisations de retraite rétroactives pour 2019 et 2020. Le coût réel pour chaque membre sera précisé dans sa lettre. Le coût du rachat sera de 6 % du total des gains supplémentaires ouvrant droit à pension rachetés, jusqu'à concurrence de 720 \$ par année (12 000 \$ X 6 %).

La date limite applicable à tous les membres pour faire leur choix de rachat de service est le jeudi 4 novembre 2021. Aucune prolongation ou exception ne sera autorisée. Les instructions et les hyperliens permettant aux membres de faire leur choix se trouvent dans la lettre qu'ils ont reçue ou recevront.

Les membres ayant des questions concernant ce processus doivent les adresser à HR Connex au 1 833 847-3675. Sélectionnez l'option 4 pour les pensions, puis l'option 1 pour parler à l'administrateur du régime de retraite, Alight.

Solidairement,

Christopher Hiscock
Président
Comité de retraite Air Canada AIMTA

CH/mdr/vm



**BULLETIN NO. 045 – PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2021
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER**

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc. : 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc. : 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc. : 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc. : 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc. : 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc. : 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)